



**Mairie de Neufchâtel en Saosnois**  
**3, place Maxime Boisseau**  
**72600 Neufchâtel en Saosnois**  
**☎ 02 43 97 74 15**  
**[mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr](mailto:mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr)**

## **COMPTE-RENDU**

### **Séance du 01 juillet 2019**

Le premier juillet deux mil dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

**Présents :** M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GERVAIS Isabelle, LECILLIER Amélie, LECONTE Béatrice, MONSALIER Claudie, MM : FAVEY Sébastien, FERNANDEZ Jean, GRIMAULT André, GUIBERT Jean-Denis, HUGUET Grégory, LEBLANC Jérôme, LEFEBVRE Franck, PORTE Jean-Yves.

**Excusé(s) :** néant.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M LEFEVRE Jean-Paul à M GUIBERT Jean-Denis.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 13

**Secrétaire de séance :** Mme GERVAIS Isabelle.

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame RAGAINÉ Chantal de ses fonctions de conseillère municipale le 26 juin dernier.

Monsieur le Maire informe que le point n°3 intitulé « Délégations » est retiré de l'ordre du jour puisque les délégations aux adjoints le sont par arrêté du maire.

#### **D2019\_07\_01 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2,  
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un nombre limité à 4.

Vu la délibération en date du 05 avril 2014 fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Monsieur le Maire propose de maintenir le nombre de postes d'adjoints au maire à trois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 1 voix pour et 13 abstentions, de maintenir le nombre de postes d'adjoints au maire à trois.

A La majorité (pour : 1 contre : 0 abstentions : 13).

#### **D2019\_07\_02 – ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-10  
Vu la délibération n° D2019\_07\_01 du 01 juillet 2019 maintenant les 3 postes d'adjoints au maire,  
Considérant les vacances de trois postes d'adjoints au maire suite au renouvellement du conseil municipal

du 23 juin 2019,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour connaître les candidats aux postes d'adjoints au maire. Aucun membre du conseil municipal ne souhaite se présenter aux postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 1 voix pour et 13 abstentions, de ne pas nommer d'adjoints au maire.

A La majorité (pour : 1 contre : 0 abstentions : 13).

#### **D2019\_07\_03 – DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE PERSEIGNE SAOSNOIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit élire deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au SIDPEP. Il informe que Monsieur PORTE Jean-Yves est déjà membre titulaire et Monsieur GOURDEL Michel, membre suppléant. Il convient donc de nommer un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, a désigné, à l'unanimité, les membres suivants :

Titulaires : M PORTE Jean-Yves et Mme LECHELLIER Amélie

Suppléants : M GOURDEL Michel et M LEFEVRE Jean-Paul

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_07\_04 – DELEGUES AU SIVOS DE LA BIENNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit élire deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au SIVOS de la Bienne. Il informe que Monsieur BELLUAU Olivier est déjà membre suppléant. Il convient donc de nommer deux membres titulaires et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, a désigné, à l'unanimité, les membres suivants :

Titulaires : Mme LECHELLIER Amélie et Mme GERVAIS Isabelle

Suppléants : M BELLUAU Olivier et M GUIBERT Jean-Denis

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_07\_05 – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit élire deux représentants pour siéger à la CDC Maine Saosnois. Il informe que Monsieur GOURDEL Michel est déjà représentant. Il convient donc de nommer un membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, a désigné, à l'unanimité, les membres suivants : M GOURDEL Michel et M GUIBERT Jean-Denis.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_07\_06 – DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SARTHE HABITAT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'étant donné que la commune dispose de logements gérés par Sarthe Habitat, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission locale d'attribution des logements Sarthe Habitat. Il informe que Monsieur PORTE Jean-Yves est déjà membre suppléant. Il convient donc de nommer un membre titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, a désigné, à l'unanimité, les membres suivants :

Titulaire : M LEBLANC Jérôme  
Suppléant : M PORTE Jean-Yves

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_07\_07 – DELEGUES AU CNAS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un correspondant employeur et un correspondant salarié doivent siéger au Comité National d'Action Sociale. Il informe que Madame GROUX Catherine est déléguée salariée. Il convient donc de nommer un délégué employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, a désigné, à l'unanimité, les membres suivants :

Délégué employeur : Mme MONSALLIER Claudie  
Délégué salarié : Mme GROUX Catherine

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_07\_08 – DELEGUES A L'EHPAD LES HESPERIDES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit désigner deux représentants pour siéger au Conseil d'Administration et au Conseil de vie de l'EHPAD Les Hespérides. Il informe que Monsieur GOURDEL Michel est déjà représentant au Conseil d'Administration. Il convient donc de nommer deux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, a désigné, à l'unanimité, les membres suivants :

Conseil d'Administration : M GOURDEL Michel, Mme LCONTE Béatrice, M GRIMAUULT André et Mme PALIE Michèle  
Conseil de Vie : Mme LCONTE Béatrice et M GRIMAUULT André

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

#### **D2019\_07\_09 – REFERENT TEMPETE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un référent tempête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur LEFEVRE Jean-Paul.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

## **D2019\_07\_10 – DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour l'ouverture et l'analyse des offres en réponse à un appel à concurrence, il est nécessaire de créer la Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci est composée du président, de trois membres titulaires et trois suppléants. Il informe que M PORTE Jean-Yves est déjà membre suppléant de cette commission et que Monsieur le Maire est président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer les membres suivants :

Titulaires : M GUIBERT Jean-Denis, M LEFEVRE Jean-Paul et M FAVEY Sébastien

Suppléants : M PORTE Jean-Yves, M FERNANDEZ Jean et M LEFEBVRE Franck

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

## **D2019\_07\_11 – COMPOSITION DU CCAS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 ni inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit au CCAS et qu'il ne peut donc pas être élu sur une liste.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 16 avril 2014, le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS avait été fixé à 12, soit 6 membres élus et 6 membres nommés. Il rappelle également que M PORTE Jean-Yves est déjà membre du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner 6 membres pour siéger au CCAS et ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- PORTE Jean-Yves
- LECONTE Béatrice
- MONSALLIER Claudie
- LECELLIER Amélie
- GRIMAUULT André
- GUIBERT Jean-Denis

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

## **D2019\_07\_12 – COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les commissions communales en place afin que les membres du conseil municipal puissent intégrer les commissions souhaitées. Monsieur le Maire rappelle que le Maire est président de droit dans chacune des commissions communales.

- Commission des « Finances »
- Commission « Urbanisme – Environnement – Voirie – Assainissement » fusionnée avec la commission « Travaux – Bâtiments – Espaces verts »
- Commission « Scolarité – Jeunesse – Petite Enfance »
- Commission « Communication »
- Commission « Fêtes – Cérémonies – Loisirs » avec la sous-commission « Associations »

- Commission « Relations avec les artisans et commerçants »

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se positionner sur leurs souhaits de commission communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la composition des commissions communales comme suit :

- Commission « Finances »
  - GUIBERT Jean-Denis
  - GRIMAULT André
  - HUGUET Grégory
  - FAVEY Sébastien
  - LEFEVRE Jean-Paul
- Commission « Urbanisme – Environnement – Voirie – Assainissement – Travaux – Bâtiments – Espaces verts »
  - PORTE Jean-Yves
  - GERVAIS Isabelle
  - LEFEBVRE Franck
  - LEFEVRE Jean-Paul
  - FERNANDEZ Jean
  - FAVEY Sébastien
  - GRIMAULT André
  - HUGUET Grégory
  - GUIBERT Jean-Denis
- Commission « Scolarité – Jeunesse – Petite enfance »
  - LECILLIER Amélie
  - GERVAIS Isabelle
  - GUIBERT Jean-Denis
  - HUGUET Grégory
  - LEBLANC Jérôme
- Commission « Communication »
  - PORTE Jean-Yves
  - LECILLIER Amélie
  - LEBLANC Jérôme
  - HUGUET Grégory
- Commission « Fêtes – Cérémonies – Loisirs »
  - PORTE Jean-Yves
  - LECONTE Béatrice
  - LEBLANC Jérôme
- Sous-commission « Associations »
  - MONSALLIER Claudie
  - GRIMAULT André
  - LEBLANC Jérôme
  - FAVEY Sébastien
- Commission « Relations avec les artisans et commerçants »
  - PORTE Jean-Yves

- MONSALLIER Claudie
- GERVAIS Isabelle
- GUIBERT Jean-Denis
- FERNANDEZ Jean

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certaines commissions seront mises à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :

- Parc Normandie Maine
- Office du tourisme du Saosnois
- SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du syndicat du Bassin de la Sarthe)
- ATEPART (Agence des Territoires de la Sarthe pour l'ingénierie des collectivités locales)
- Commission des impôts (à voir avec les impôts car nomination par le Directeur du centre des impôts)
- Commission électorale (à voir dans l'ordre du tableau déterminé suite à l'élection des adjoints)